

# Un salon virtuel pour le livre judiciaire

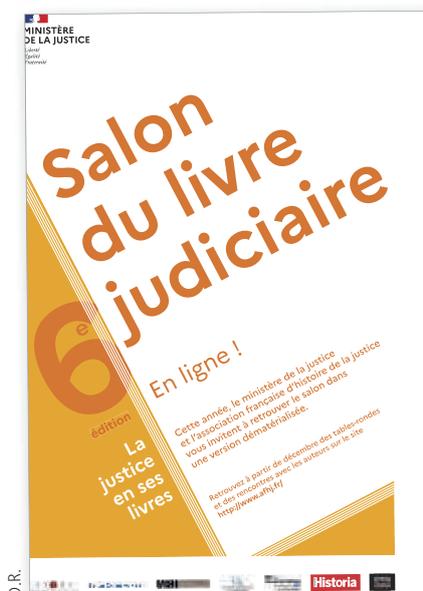


Hervé Leuwers,  
secrétaire général adjoint de l'AFHJ

Les habitudes se prennent rapidement... Depuis 2015, chaque début décembre, les passionnés d'histoire et de vie judiciaire apprécient de se retrouver au salon « La justice en ses livres ». Dans la galerie Peyronnet et le prestigieux salon des Oiseaux du ministère de la Justice, ils découvrent une sélection d'ouvrages récents, écoutent leurs auteurs qui sont historiens, magistrats, avocats, essayistes, romanciers... Ils discutent avec eux, feuilletent et achètent leurs livres. Tous partagent le goût de l'histoire, parfois immédiate, et l'intérêt pour la justice. Ensemble, ils transforment le salon en un moment de rencontre et d'invitation à la lecture, de débat aussi. Initié par l'Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ) – fondée par Robert Badinter et présidée par Denis Salas – ce salon n'a pu se tenir le 5 décembre dernier, pour cause de situation sanitaire ; ou plutôt, il n'a pu se tenir dans sa forme et son lieu habituels... En décembre 2020, les auteurs et leur public ont pour un temps renoncé à la place Vendôme, pour le web !

En décembre 2020, le 6<sup>e</sup> salon « La justice en ses livres » s'est transformé en 1<sup>er</sup> salon virtuel du livre judiciaire. On peut le regretter, tant il a privé les auteurs et l'auditoire de la convivialité des années antérieures ; on peut aussi en apprécier un avantage, puisqu'il est désormais ouvert à tous, de jour, de nuit et pour de longs mois, voire des années, sous forme de capsules vidéo sur le site de l'association (<https://afhj.fr>) et sur sa chaîne Youtube (Histoire de la Justice Afhj). Cette fois, une vingtaine d'ouvrages ont été sélectionnés ; à défaut de pouvoir organiser les tables rondes prévues, des entretiens ont été filmés, en partie dans les locaux du Ministère, en partie à distance. Ils offrent un large panorama d'une année riche en publications.

Pour en présenter les thématiques majeures, cinq grands sujets peuvent être isolés. Pour ceux qui aiment remonter le temps, le premier présente des éclairages



sur l'autorité des princes, du Moyen Âge à l'époque moderne : dans les comtés de Flandre et du Hainaut, où Lucie Jardot (Pur-éditions) analyse les sceaux des comtesses (XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle) ; dans la capitale de l'Espagne du XVII<sup>e</sup> siècle, avec Olivier Caporossi (Presses universitaires de Bordeaux), lorsque Philippe IV doit surmonter bien des entraves pour imposer son autorité judiciaire ; dans la France des Guerres de religion (1562-1598), où le fonctionnement de la justice trahit les hésitations de la politique royale (Sylvie Daubresse - Champ Vallon).

Le deuxième thème, celui de la jeunesse délinquante, revient également sur le temps des Guerres de religion, avec l'ouvrage que consacre Denis Crouzet aux enfants qui, durant ces troubles, ont contribué à l'exécution d'hérétiques (Albin Michel). Mais c'est à l'époque contemporaine, et particulièrement aux regards des adultes sur la jeunesse, à la répression de la délinquance dont ils sont parfois acteurs, à l'analyse de sa possible spécificité et de sa raison d'être, que sont consacrés l'ouvrage de Guillaume Périssol sur les jeunes délinquants de France et des États-Unis au milieu du xx<sup>e</sup> siècle (Puf), celui que Véronique Blanchard et Mathias Gardet

consacrent à douze adolescents confrontés à la justice des années 1950 (Ed. Textuel), ou encore *Vagabondes, voleuses, vicieuses* (Ed. François Bourin), dans lequel Véronique Blanchard explore les paroles de jeunes filles présentées au tribunal pour enfants de la Seine, entre « la Libération et la libération sexuelle ».

Une fois encore, cependant, l'actualité du livre judiciaire réserve une place majeure au crime et aux criminels, et particulièrement aux causes célèbres, à leur écho dans le public et à ce qu'elles révèlent des sociétés où elles naissent. En s'appuyant sur de nombreuses illustrations issues des collections du musée du barreau de Paris, Emmanuel Pierrat présente un panorama des grandes affaires criminelles qui ont marqué la France depuis la Révolution (Géo Histoire). Le salon revient également sur plusieurs crimes ou procès exceptionnels par leurs circonstances, leur notoriété ou le mystère qui les entoure jusqu'à aujourd'hui : sur le tueur de femmes Pranzini (Frédéric Chauvaud - Georg Ed.), sur la Genevoise Jeanne Lombardi, qui a égorgé ses quatre enfants (Michel Porret - Georg Ed.), sur le violeur et éventreur Vacher, qui a inspiré *Le juge et l'assassin* de Bertrand Tavernier (Marc Renneville - Ed. Jérôme Millon), ou encore sur l'affaire Guillaume Seznec et ses enjeux multiples (Michel Pierre - Tallandier)...

Ces procès qui bouleversent, qui contraignent parfois à faire évoluer la justice ou le droit, ont des échos qui rappellent combien justice et vie publique sont mêlées, et combien le tribunal révèle les valeurs, les colères ou les peurs d'une époque. L'étude de Marc Hédrich sur l'affaire Durand, ce syndicaliste docker injustement condamné pour complicité d'assassinat en témoigne (Michalon), de la même manière que la question de la réhabilitation des mineurs grévistes de 1948, par la loi de finances de 2015 (Jean-Pierre Massias, dir. – IFJD éd.). L'ouvrage dirigé par Laurence Soula et Paul Mbanzoulou (Enap Ed.) permet, quant à lui, d'explorer la diversité des pensées et des politiques réformatrices

pénales depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Quant à Liora Israël, elle revient sur les mobilisations politiques des professionnels du droit et de la justice dans la France des années 1948 à 1981 (éd. EHESS).

Souignons, enfin, pour cette sixième édition, le souhait de mettre en avant le lien entre justice et littérature, par l'invitation d'Irène Frain, pour son remarquable *Un Crime sans importance* (Seuil), récompensé depuis par le Prix Interallié : l'histoire poignante d'un meurtre non élucidé. La justice, ce sont aussi les mots des journalistes qui rendent compte des procès, voire la transformation de ces chroniques judiciaires en pièces de théâtre ou en chansons (Amélie Chabrier – Mare et Martin) ; c'est aussi l'écriture plus sèche, plus aride, des juristes qui, tel Désiré

Dalloz, collectent et diffusent patiemment la jurisprudence (Thibault de Ravel d'Esclapon - Dalloz), ou des notaires qui se consacrent à « l'œuvre d'authentification » (Alain Moreau – France éd.).

L'actualité du livre judiciaire est d'une incroyable diversité, dont on ne peut que se réjouir. En cela, ce 6<sup>e</sup> salon invite à un étonnant voyage dans le temps qui rappelle, s'il en était besoin, que l'histoire et les préoccupations du présent s'entrecroisent sans cesse. Par des vidéos désormais en ligne, l'AFHJ présente ces ouvrages par de brefs entretiens. Les vidéos sont là pour isoler l'esprit des livres, parfois pour approcher leur genèse ; elles sont là, aussi, pour inviter à poursuivre leur découverte par la lecture.

Précisons encore que ce salon annuel ne pourrait être organisé sans le soutien de fidèles partenaires : le ministère de la Justice, le Conseil supérieur du notariat, la Documentation française, la revue *Historia*, l'Association de la presse judiciaire, Criminocorpus et le *Journal spécial des sociétés*. Gageons enfin que, le samedi 4 décembre 2021, le 7<sup>e</sup> salon du livre judiciaire pourra de nouveau permettre aux auteurs et lecteurs de se retrouver. Comme les habitudes se prennent vite, ce retour espéré du salon « physique » ne sera pas un renoncement au salon virtuel et, à l'avenir, les auteurs et les livres pourront sans doute se découvrir à la fois le jour de l'événement et par des capsules vidéo.

2021-6963

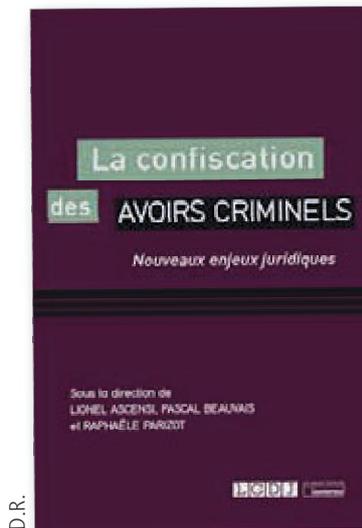
Au fil des pages |||||

# La confiscation des avoirs criminels

## Nouveaux enjeux juridiques

**E**n 2019, la chambre criminelle de la Cour de cassation organisait, avec le Centre de droit pénal et de criminologie de l'université Paris Nanterre, le colloque « *Les principes du droit pénal à l'épreuve du recouvrement des avoirs criminels* ». Les actes de ce colloque, intitulés « *La confiscation des avoirs criminels, Nouveaux enjeux juridiques* », font l'objet d'une publication, aux éditions LGDJ.

Les saisies et confiscations pénales ont connu depuis quinze ans une succession de réformes fondamentales : le domaine d'application de la peine de confiscation s'en est trouvé considérablement étendu et son contenu diversifié, quand sont dorénavant mises en œuvre de nouvelles procédures de saisies destinées à en garantir l'exécution. Ces réformes ont immédiatement provoqué l'explosion d'un contentieux particulièrement technique pour les magistrats du siège et du parquet, avocats, enquêteurs, mais aussi pour les notaires, huissiers de justice ou encore établissements bancaires, tant la matière est à la confluence du droit pénal et de la procédure pénale, du droit civil des biens et des régimes matrimoniaux, des procédures civiles d'exécution et collectives.



D.R.

Surtout, ces évolutions ont été porteuses d'enjeux nouveaux pour le droit pénal, la volonté des législateurs interne et européen d'assurer le recouvrement des avoirs criminels pour « *garantir que le crime ne paie pas* » se heurtant à la nécessité de respecter ces principes fondamentaux que sont la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense, la personnalité et l'effectivité de la peine. Ce sont ces enjeux que cet ouvrage collectif examine. Il est le fruit d'un colloque qui s'était tenu le 8

novembre 2019 sous l'égide de la chambre criminelle de la Cour de cassation et du Centre de droit pénal et de criminologie de l'université Paris Nanterre, et la direction scientifique de Lionel Ascensi (conseiller référendaire à la Cour de cassation et maître de conférences associé à l'université d'Angers, où il est membre du Centre Jean Bodin – Recherche juridique et politique), Pascal Beauvais (professeur de droit à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, où il co-dirige l'Institut d'études judiciaires Jean Domat) et Raphaële Parizot (professeur de droit à l'université Paris Nanterre, membre du Centre de droit pénal et de criminologie). Réunissant pour la première fois professeurs de droit, magistrats, avocats et membres de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), ce colloque, puis cet ouvrage, visent à stimuler une réflexion interdisciplinaire et de droit comparé, théorique et pratique, sur les nouveaux enjeux juridiques du recouvrement des avoirs criminels.

*La confiscation des avoirs criminels - Nouveaux enjeux juridiques*, Lionel Ascensi, Pascal Beauvais et Raphaële Parizot, LGDJ, 222 pages – 42 euros.

2021-7016